

HYBRIGENICS

Société anonyme au capital de 1.014.305,90 euros
Siège social : 3-5, Impasse Reille - 75014 Paris
415 121 854 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS **EMIS PAR LE CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2007** **DU 26 NOVEMBRE 2008**

RESOLUTION

Résolution unique

Autorisation de la modification des termes des bons de souscription d'actions émis par le conseil d'administration du 17 décembre 2007.

L'assemblée générale,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration à la présente assemblée et des rapports du conseil d'administration, des commissaires aux comptes et du commissaire aux avantages particuliers et des résolutions soumises à l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la société Hybrigenics convoquée ce jour,

autorise, conformément aux dispositions de l'article L. 228-103 du code de commerce, la modification du contrat d'émission des bons de souscription d'actions émis par le conseil d'administration du 17 décembre 2007 (ci-après dénommés les « BSA »), dans les termes exposés à la quatrième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la société Hybrigenics convoquée ce jour, à savoir :

- a. la durée des BSA serait ramenée du 20 juin 2009 au 30 avril 2009, étant précisé que les BSA qui n'auraient pas été exercés au plus tard le 30 avril 2009 à minuit seraient automatiquement caducs de plein droit et perdront donc toute valeur,
- b. le prix de souscription de chacune des 3 actions résultant de l'exercice d'un BSA, initialement fixé à 10,50 euros, serait ramené à 3 euros,

prend acte que les autres termes et conditions des BSA définis par le conseil d'administration lors de sa séance du 17 décembre 2007 demeurent inchangés.